



**HAL**  
open science

**Compte-rendu d'ouvrage "La légitime défense,  
Homicides sécuritaires, crimes racistes et violences  
policières", de Vanessa Codaccioni, CNRS Editions,  
Clamecy, 2018.**

Anne Kletzlen

► **To cite this version:**

Anne Kletzlen. Compte-rendu d'ouvrage "La légitime défense, Homicides sécuritaires, crimes racistes et violences policières", de Vanessa Codaccioni, CNRS Editions, Clamecy, 2018.. 2016. hal-02514620

**HAL Id: hal-02514620**

**<https://hal.science/hal-02514620v1>**

Submitted on 25 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vanessa Codaccioni, *La légitime défense, Homicides sécuritaires, crimes racistes et violences policières*, CNRS Editions, Clamecy, 2018, 331 p.

L'ouvrage de Vanessa Codaccioni, maître de conférences en science politique à l'Université de Paris VIII et membre du laboratoire CRESPPA-CSU, est issu d'un mémoire d'habilitation à diriger les recherches en science politique. L'auteure, spécialiste des institutions pénales, propose une socio-histoire de la légitime défense. À cette fin, elle mobilise les travaux scientifiques sur le sujet et exploite plusieurs sources d'archives : celles du magistrat Etienne Bloch conservées par l'IHTP, celles du syndicat de la magistrature et du comité de défense contre la violence remisées aux Archives Nationales. Ce matériau est complété par une analyse de la presse produite entre 1970 et la fin des années 1990. L'auteure, qui porte un regard qu'on aurait souhaité plus critique sur ces données et leurs limites, analyse la genèse du problème public et les divers usages de la légitime défense, conçue juridiquement comme un fait justificatif. Cette analyse revêt un intérêt certain au moment où la question de la légitime défense, incarnée notamment par l'affaire de Jacqueline Sauvage et par les affrontements entre les Gilets Jaunes et les forces de l'ordre, est au cœur de l'agenda politico-médiatique.

Tout d'abord, et c'est l'objet de la première partie du livre, V. Codaccioni retrace la genèse du problème de la légitime défense et ses évolutions des années 1970 aux années 1990 en adoptant une perspective constructiviste classique. Elle montre que la question de la légitime défense a émergé dans les années 1970 dans un contexte de montée du discours sécuritaire incarné par la loi sécurité et liberté (1981) portée par le ministre de la Justice Alain Peyrefitte. L'auteur rend compte de la place des divers acteurs (groupes politiques, militants pro-armes etc.) dans la définition de ce problème public.

Ensuite, la deuxième partie de l'ouvrage, présente une sociologie des protagonistes des affaires de légitime défense : les auteurs, les victimes et l'institution judiciaire. V. Codaccioni dessine le profil socio-démographique des auteurs et des victimes de ces homicides dits défensifs.

Les auteurs possèdent une activité professionnelle (artisans, commerçants, cafetiers -il y a beaucoup de cafetiers). Ils disposent également d'une arme. Ce sont des hommes -les femmes sont rares- qui ont été des victimes d'atteintes aux biens réussies ou tentées. On retrouve là le caractère essentiellement masculin des homicides mis en évidence par les quelques recherches empiriques qui existent en France sur les homicides.

Les victimes de ces homicides sont invisibilisées (p.154). Les victimes sont des hommes, jeunes (25 ans en général, 22 ans pour les maghrébins ou supposés tels) ; une proportion importante est d'origine arabe. Le fait que les victimes soient selon l'expression consacrée "bien connues des services de police" et plus encore possèdent un casier judiciaire non vierge les figent dans un statut de délinquant et en fait des coupables. Les activités déviantes ou délinquantes des victimes permettent de justifier a posteriori l'usage de la violence par les forces de l'ordre. Ainsi, les homicides commis en dehors de tout état de légitime défense se

trouvent-ils légitimés. Ces homicides perdent dès lors leur statut de crimes sous l'effet de la criminalisation post-mortem des victimes -qui sortent des statistiques.

Par ailleurs, la multiplication des crimes racistes étiquetés légitime défense à partir de la fin des années 70 peut s'expliquer par l'augmentation des atteintes aux biens qui génèreraient une violence défensive mortelle ou par le contexte de politisation des liens supposés entre la délinquance et l'immigration. L'auteure montre cependant que ces homicides résultent souvent d'un choix délibéré de prendre les armes et d'en faire usage. L'utilisation des armes est déterminée par l'identité ethno-raciale de la victime ou sa couleur de peau. C'est dire que là, comme ailleurs, les représentations conditionnent les comportements. Mais on a aussi affaire ici à une évaluation de la valeur de la vie selon les personnes. "Toutes les vies ne se valent pas, toutes les vies ne sont pas dignes d'être pleurées", ce sont là écrit V. Codaccioni deux idées centrales pour saisir la politisation des affaires de légitime défenses et leur traitement par l'appareil pénal (pp. 164-165).

La légitime défense n'est invoquée que lorsqu'il y a un homicide ou des blessures graves, sinon on n'en parle pas, l'affaire n'est même pas portée devant les tribunaux. La légitime défense revêt deux formes : elle est tantôt objective, tantôt subjective (p. 182). Cette dernière s'appuie sur le sentiment de peur ressentie et non pas sur la matérialité des faits commis. D'autant que généralement les victimes ne sont pas armées au moment des faits.

L'analyse du traitement judiciaire des affaires de légitime défense dans une perspective foucauldienne montre que les illégalismes meurtriers de certaines classes sociales ou catégories socio-professionnelles bénéficient de clémence et de tolérance, si ce n'est d'approbation. De même les auteurs issus des milieux favorisés ne sont ni punis ni sanctionnés des faits de mort ou de blessures sur des personnes suspectées d'atteinte aux biens ou aux personnes. On retrouve là les constats dressés depuis les années 1960 par les sociologues interactionnistes aux Etats-Unis comme en France.

Bien que la plupart des affaires de légitime défense soient des violences illégitimes, les jurés d'assises épargnent les auteurs d'homicides dont ils considèrent la violence mortelle comme acceptable et légitime. Et lorsque les cours d'assises entrent en voie de condamnation, c'est soit pour absence de légitime défense soit pour racisme.

Enfin, dans une troisième partie, l'auteure met en perspective la question de la légitime défense avec celle de la violence et sa gestion. Ainsi, elle montre que l'histoire de la légitime défense se confond avec celle de la criminalisation progressive de la vengeance, de la justice privée, avec l'histoire de l'homicide et celle de la disciplinarisation des conduites à des fins de pacification de la vie sociale et de monopolisation de la violence légitime par l'Etat. La légitime défense illustre l'incapacité de l'Etat à protéger ses ressortissants.

Le discours sécuritaire initialement incarné par Alain Peyrefitte a entraîné l'édiction de mesures de prévention des atteintes aux biens et aux personnes et le recours à l'assurance privée. Parallèlement, pour normaliser les comportements, un contrôle accru sur les armes à feu a été mis en place. Les demandes en faveur de la facilitation des conditions d'usage des armes par les policiers émanent de la droite et de l'extrême droite. Elles se sont heurtées à des

fortes oppositions politiques et gouvernementales axées sur la dangerosité d'une telle disposition en milieu urbain et le risque accru de violence mortelle arbitraire.

Pour juguler l'usage des armes et donc la légitime défense, hier comme aujourd'hui, on élabore des lois sécuritaires. Toutefois, et c'est là un apport essentiel de l'ouvrage, objet de ce compte-rendu, la législation contre le terrorisme a permis d'assouplir les conditions de la légitime défense. Elle a aussi renforcé les pouvoirs de la police. C'est rappeler que l'antiterrorisme conduit à légitimer les dispositifs d'exception et à écarter l'autorité judiciaire, gardienne des libertés individuelles, au profit d'autres institutions (la police en l'occurrence).

En bref et on conclura ainsi, le livre de V. Codaccioni, dont on peut regretter l'absence d'analyse statistique, intéressera les chercheurs qui, quelle que soit leur discipline, travaillent sur les questions pénales. En apportant des connaissances sur le profil des protagonistes des homicides défensifs, il contribue à la construction d'un champ de recherche peu défriché en France. L'ouvrage intéressera aussi les professionnels du droit et de la justice du fait de l'analyse des pratiques de la légitime défense et de leur traitement par les cours d'assises. Enfin, il interpellera ceux qui créent des lois dans la mesure où il souligne les dangers de la mise en place de dispositifs d'exception au nom de la lutte contre le terrorisme.

Références bibliographiques :

Aron Cicourel, *La justice des mineurs au quotidien de ses services*, Le geste social, Institut d'études sociales, Genève, 2018, 606 p.

Laurent Mucchielli, "Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes. Une enquête sur un département de la région parisienne dans les années 1990", *Population*, n°59, vol. 2, 2004, p. 203-232.

Laurent Mucchielli (L.), "Les homicides dans la France contemporaine (1970-2007) : évolution, géographie et protagonistes" in Laurent Mucchielli, Pieter Spierenburg (dir.), *Histoire des homicides en Europe*, La Découverte, Paris, 2009, p.129-161.

Anne Kletzlen